



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2025, à compter de 9h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, M. William Lalonde, Conseillère district 3, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6,

Est également présente :

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 9h00 M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils renoncent à l'avis de convocation.

2025-06-153

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

2025-06-154

3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer légalement son rapport financier annuel ainsi que le rapport du vérificateur externe présentés par la firme Beaulieu et associés CPA Inc.;

ATTENDU QUE l'avis public a été affiché tel que requis par l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec* en date du 17 juin 2025;

ATTENDU QUE Beaulieu et associés CPA Inc. a procédé à l'audit des états financiers de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, à savoir :

- Revenus de fonctionnement : 5 542 090\$
- Charges : 4 587 759\$
- Activités financières et affectations : 1 030 426\$
- Excédent net de fonctionnement : 1 333 260\$

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE
APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE PRENDRE ACTE et d'accepter le dépôt du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Clotilde audité par Beaulieu et associés CPA Inc. pour l'année 2024.

ADOPTÉE

2025-06-155

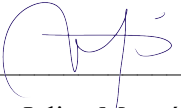
4. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST,

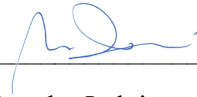
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 9H10.

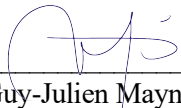
ADOPTÉE



Guy-Julien Mayné
Maire



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière



Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 21 juin 2025.
